



# INSTITUT INTERNATIONAL DE GESTION DU CYANURE

**Cette version en français du Formulaire pour devenir signataire est  
uniquement fournie à titre informatif. Veuillez utiliser la version en anglais  
disponible en ligne lorsque vous postulez pour devenir signataire du Code  
du cyanure**

## FORMULAIRE POUR DEVENIR SIGNATAIRE À L'USAGE DU CODE INTERNATIONAL DE GESTION DU CYANURE

Février 2021

**SIGNATORY APPLICATION FORM**  
for the International Cyanide Management Code

INSTITUT INTERNATIONAL DE GESTION DU CYANURE

1400 I Street, NW, Suite 550, Washington, DC 20005, USA

Tel +1.202.495.4020 | Fax +1.202.835.0155 | Courriel [info@cyanidecode.org](mailto:info@cyanidecode.org) | Web [CYANIDECODE.ORG](http://CYANIDECODE.ORG)

# FORMULAIRE POUR DEVENIR SIGNATAIRE DU CODE DU CYANURE

Cette version en français du document est uniquement fournie à titre informatif. Veuillez utiliser la version en anglais lorsque vous postulez pour devenir signataire du Code du cyanure

## Table des matières

<b>CONSIGNES .....</b>	<b>1</b>
1. Qualifications du demandeur .....	1
2. Description des exploitations sur la partie II .....	1
3. Consignes d'exécution ; Informations sur le site Web .....	1
4. Cotisation annuelle .....	1
5. Informations supplémentaires.....	2
6. Méthodes de dépôt .....	2
<b>PARTIE I – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR.....</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE II – MINES, INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CYANURE OU EXPLOITATIONS DE TRANSPORT DE CYANURE .....</b>	<b>8</b>
PARTIE II – DESCRIPTION DES MINES, DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CYANURE OU DES EXPLOITATIONS DE TRANSPORT DE CYANURE.....	10



# FORMULAIRE POUR DEVENIR SIGNATAIRE DU CODE DU CYANURE

Cette version en français du document est uniquement fournie à titre informatif. Veuillez utiliser la version en anglais lorsque vous postulez pour devenir signataire du Code du cyanure

Le Code international de gestion du cyanure (ci-après appelé « le Code », « Code » ou « le Code du cyanure »), ce document et tout autre document ou source d'information référencés sur le site [www.cyanidecode.org](http://www.cyanidecode.org) sont considérés comme fiables et ont été préparés de bonne foi d'après les informations dont disposaient les rédacteurs. Cependant, aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de ces documents ou de ces sources d'informations. Aucune garantie n'est offerte quant au pouvoir de l'application du Code, des documents supplémentaires disponibles ou des documents cités comme sources de références, de prévenir les dangers, accidents, incidents ou blessures des employés et/ou des membres du public sur un site minier spécifique où l'or ou l'argent sont extraits du minerai par un procédé industriel d'exploitation par cyanuration. La conformité au Code n'a pas pour but de remplacer, de violer ou de modifier et ne remplace pas, ne viole pas ou ne modifie pas de quelque manière que ce soit les exigences liées aux statuts, aux lois, aux réglementations, aux ordonnances ou autres au niveau national, local ou de l'État concernant les domaines inclus dans ce document. La conformité au Code est une initiative d'adhésion entièrement volontaire qui n'a pas pour but de créer, d'établir ou de reconnaître et ne crée pas, n'établit pas ou ne reconnaît pas d'obligations ou de droits légalement exécutoires de la part de ses signataires, de ses partisans ou de toute autre partie.



# FORMULAIRE POUR DEVENIR SIGNATAIRE DU CODE DU CYANURE

Cette version en français du document est uniquement fournie à titre informatif. Veuillez utiliser la version en anglais lorsque vous postulez pour devenir signataire du Code du cyanure

## CONSIGNES

Les consignes suivantes s'appliquent à la partie I du Formulaire pour devenir signataire du Code international de gestion du cyanure (« Code », « le Code » ou « le Code du cyanure »).

### 1. Qualifications du demandeur

Le demandeur doit posséder, contrôler ou exploiter : a) une exploitation minière active ou un projet de développement qui utilise ou utilisera du cyanure pour l'extraction d'or et/ou d'argent, (b) une installation qui produit, reconditionne ou stocke du cyanure destiné à être utilisé dans l'extraction d'or et/ou d'argent, ou (c) une exploitation qui transporte du cyanure destiné à être utilisé dans l'extraction d'or ou d'argent (y compris un consignateur exploitant une chaîne d'approvisionnement en cyanure).

### 2. Description des exploitations sur la partie II

Les mines, les installations de production, de stockage et de reconditionnement de cyanure et les exploitations de transport de cyanure du demandeur qui entrent dans le champ d'application du Code doivent être identifiées dans la partie II du présent formulaire, indépendamment de la manière dont elles sont détenues ou du fait que ces exploitations doivent être certifiées. La justification de ne pas poursuivre la certification d'une exploitation désignée doit être incluse dans l'espace réservé aux « Commentaires supplémentaires » de la partie II de cette demande.

Les transporteurs signataires qui sont des expéditeurs doivent énumérer dans la partie II chaque chaîne d'approvisionnement à certifier et identifier chaque entité de chaque chaîne d'approvisionnement qui gère le cyanure (par exemple, chaque société de transport routier, chaque gare ferroviaire, compagnie de transport maritime et port). Les consignateurs doivent structurer leurs chaînes d'approvisionnement de telle sorte que toutes les lignes ferroviaires, les transporteurs maritimes et les ports utilisés par le signataire pour transporter le cyanure vers les mines certifiées soient inclus.

### 3. Consignes d'exécution ; Informations sur le site Web

Un propriétaire ou un agent du demandeur doit signer la demande. La soumission de cette demande constitue une autorisation de publier les informations fournies dans la partie II de la demande sur le site Internet du Code du Cyanure.

### 4. Cotisation annuelle

La cotisation annuelle du signataire, en dollars américains, doit accompagner cette demande.



# FORMULAIRE POUR DEVENIR SIGNATAIRE DU CODE DU CYANURE

Cette version en français du document est uniquement fournie à titre informatif. Veuillez utiliser la version en anglais lorsque vous postulez pour devenir signataire du Code du cyanure

## 5. Informations supplémentaires

Si nécessaire, veuillez utiliser des pages supplémentaires pour fournir des informations supplémentaires.

## 6. Méthodes de dépôt

Les candidatures peuvent être déposées par voie électronique à [info@cyanidecode.org](mailto:info@cyanidecode.org) ou par courrier au 1400 I Street, NW, Suite 550, Washington, DC 20005 USA.



# FORMULAIRE POUR DEVENIR SIGNATAIRE DU CODE DU CYANURE

Cette version en français du document est uniquement fournie à titre informatif. Veuillez utiliser la version en anglais lorsque vous postulez pour devenir signataire du Code du cyanure

## PARTIE I – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

### Type de signataire

- Exploitation minière
- Producteur de cyanure (comprend les entreprises ayant des exploitations de production, de reconditionnement et de stockage/entreposage de cyanure)
- Transporteur de cyanure (inclut les chaînes d'approvisionnement des consignateurs)

Type de demande :  Demande initiale  Demande révisée

Nom du demandeur souhaitant devenir signataire :

Adresse du demandeur

souhaitant devenir signataire :

(Ville)

(État / Province /  
Région )

(Code postal)

(Pays)

Date de la demande :

Nom de la personne responsable de remplir la demande :

(Téléphone)

(Fax)

(Courriel)

### Cotisation annuelle du signataire

Cotisation annuelle pour les producteurs de cyanure : 6 300 \$

Cotisation annuelle pour les transporteurs de cyanure : 1 100 \$

Cotisation annuelle pour les sociétés minières : 0,042 \$ /once d'or produite par la ou les mines d'or principales du signataire en 2020, et 0,042 \$ /once d'onces d'équivalent-or produites par la ou les mines d'argent principales du signataire en 2020



# FORMULAIRE POUR DEVENIR SIGNATAIRE DU CODE DU CYANURE

Cette version en français du document est uniquement fournie à titre informatif. Veuillez utiliser la version en anglais lorsque vous postulez pour devenir signataire du Code du cyanure

- Comprend la production par cyanuration dans toutes les exploitations d'une entreprise en 2020, y compris celles qui ne sont pas désignées pour la certification
- Comprend le pourcentage (%) de la production des coentreprises
- Une cotisation minimale fixée à 2 000 \$ s'applique quelle que soit la production de l'entreprise signataire en 2020
- Le métal primaire d'une mine est celui qui apporte le plus grand pourcentage des revenus
- Les « onces d'équivalent-or » sont définies comme la production d'argent exprimée en unités d'or équivalentes en utilisant le prix du marché au comptant de Londres le plus récemment publié

Nombre

total

d'onces

d'or x

0,042 \$

US

l'once = \_\_\_\_\_

US\$ \_\_\_\_\_

## Obligation du demandeur de fournir des informations à jour

Le demandeur s'engage à tenir à jour les informations de la demande et à déposer une demande modifiée si nécessaire pour indiquer une acquisition, un désinvestissement ou la fermeture des exploitations ou autres événements qui affectent de manière significative les informations contenues dans cette demande en temps opportun. Les informations sur la production d'or et d'argent utilisées pour calculer la cotisation annuelle du signataire doivent inclure toutes les sources, y compris les coentreprises et la cyanuration sous-traitée ou sous contrat, qui profitent au demandeur.

## Notifications à l'IIGC exigées

Le demandeur s'engage à notifier l'Institut international de gestion du cyanure (l'« IIGC » ou « l'Institut ») dans les situations suivantes :

### A) Incident grave lié au cyanure

Les signataires sont tenus d'informer l'IIGC de tout incident de cyanure important qui se produit dans l'une des exploitations d'un signataire énumérées dans la partie II de cette demande. Un incident grave lié au cyanure est défini dans les *Définitions et sigles* du Code du cyanure comme suit :



# FORMULAIRE POUR DEVENIR SIGNATAIRE DU CODE DU CYANURE

Cette version en français du document est uniquement fournie à titre informatif. Veuillez utiliser la version en anglais lorsque vous postulez pour devenir signataire du Code du cyanure

Les incidents graves liés au cyanure comprennent l'un des événements suivants :

- 1) Exposition humaine nécessitant une intervention d'une équipe d'intervention d'urgence, telle qu'une décontamination ou un traitement ;
- 2) Un rejet non autorisé qui pénètre dans les eaux de surface naturelles, sur le site ou hors site ;
- 3) Un rejet non autorisé qui se produit hors site ou migre hors site ;
- 4) Un rejet sur site nécessitant l'intervention d'une équipe d'intervention d'urgence ;
- 5) Un incident de transport nécessitant une intervention d'urgence en cas de rejet de cyanure ;
- 6) Un événement où surviennent plusieurs décès d'animaux sauvages dont la cause présumée ou certaine de la mort est liée au cyanure ; et
- 7) Vol de cyanure.

La notification à l'IIGC est encouragée s'il y a le moindre doute quant à savoir si l'incident répond à la définition. La notification initiale est demandée dans les 24 heures suivant son apparition et doit inclure la date et la nature de l'incident, ainsi que le nom et les coordonnées d'un représentant de l'entreprise pour répondre aux demandes d'informations supplémentaires. D'autres informations importantes, telles que les causes profondes, les impacts sur la santé, la sécurité et l'environnement, et toute mesure d'atténuation ou de correction doivent être fournies dans les sept jours suivant l'incident. L'IIGC utilisera les informations pour renvoyer les demandes de renseignements qu'il peut recevoir au représentant désigné de l'entreprise, pour s'assurer qu'un incident dans une exploitation certifiée est évalué lorsque l'exploitation est audité en vue de renouveler sa certification, et pour évaluer l'efficacité des exigences du Code dans la prévention d'incidents similaires.

## b) Cyanure non certifié

Une notification à l'IIGC est requise si une mine certifiée utilise ou reçoit du cyanure qui n'a pas été produit ou n'a pas été transporté par un producteur ou un transporteur certifié en vertu du Code du cyanure (« cyanure non certifié »).

Une notification en cas d'accord d'achat ou de transport de cyanure non certifié doit être envoyée à l'IIGC dans un délai de 72 heures après la conclusion de cet accord. La notification doit indiquer le motif pour lequel un producteur ou un transporteur de cyanure non certifié est employé, le délai prévu avant qu'un approvisionnement en cyanure certifié puisse être retrouvé, et les coordonnées d'un représentant de la société qui sera à même de répondre aux demandes de renseignements complémentaires. L'information ne sera pas publiée sur le site Web du Code du cyanure, mais sera utilisée pour s'assurer que la situation est évaluée lorsque la mine est audité en vue d'un renouvellement de certification.





# FORMULAIRE POUR DEVENIR SIGNATAIRE DU CODE DU CYANURE

Cette version en français du document est uniquement fournie à titre informatif. Veuillez utiliser la version en anglais lorsque vous postulez pour devenir signataire du Code du cyanure

## c) Modifications apportées à une chaîne d'approvisionnement certifiée

Une notification à l'IIGC est requise si un transporteur signataire ajoute un élément tel qu'une société de transport routier, une gare ferroviaire, un transporteur maritime, un port ou un entrepôt à une chaîne d'approvisionnement certifiée.

La notification de la modification d'une chaîne d'approvisionnement certifiée est requise dans les 72 heures suivant le lancement du nouveau composant du transport, du stockage ou d'une autre gestion du cyanure. L'IIGC passera en revue la description de la chaîne d'approvisionnement sur la page du signataire du site Web du Code du cyanure.

### *Mode de notification*

Une notification écrite de l'une des situations décrites ci-dessus doit être soumise par courriel à l'IIGC à [info@cyanidecode.org](mailto:info@cyanidecode.org).

### **Période de certification**

Toutes les mines, installations de production ou transporteurs actifs énumérés dans la partie II de cette demande, à qui la certification du Code du cyanure est destinée, doivent être audités pour vérifier leur conformité au Code du cyanure dans les trois (3) ans après qu'ils aient été désignés pour la certification. Cette exigence est satisfaite si la partie inspection du site de l'audit a été effectuée dans les délais applicables. Une exploitation certifiée doit faire effectuer la partie inspection du site de son prochain audit dans les trois ans suivant la date d'entrée en vigueur de son audit précédent, qui est la date à laquelle l'IIGC publie son Rapport de synthèse de l'audit et annonce sa certification sur le site Web du Code du cyanure.

### **Autorisation de dépôt, divulgation d'informations et indemnisation du demandeur**

Le soussigné est autorisé à déposer cette demande au nom du demandeur. Dès l'acceptation du demandeur en tant que signataire du Code du cyanure, le demandeur autorise la publication des informations présentes dans la partie II de cette demande sur le site Web du Code du cyanure. Le demandeur et les sociétés affiliées du demandeur sous contrôle commun avec le demandeur conviennent par la présente d'indemniser et de protéger l'Institut international de gestion du cyanure, ses dirigeants, administrateurs et employés (collectivement, les « Indemnisés »), contre toute perte, réclamation, les dommages ou les responsabilités découlant de toutes les réclamations (y compris les frais juridiques raisonnables), demandes, actions, poursuites ou procédures dans lesquelles les Indemnisés peuvent être impliqués, en tant que partie ou autrement, en raison de ou comme conséquence de l'exploitation minière, de la production de cyanure ou du transport de cyanure par des exploitations détenues, contrôlées ou exploitées par le demandeur.

### **Accord du demandeur tenir l'IIGC indemne et à participer au processus de règlement des litiges**

Le demandeur accepte par la présente de tenir l'Institut international de gestion du cyanure, ainsi que ses dirigeants et administrateurs, indemnes en cas de refus de certification, de



# FORMULAIRE POUR DEVENIR SIGNATAIRE DU CODE DU CYANURE

Cette version en français du document est uniquement fournie à titre informatif. Veuillez utiliser la version en anglais lorsque vous postulez pour devenir signataire du Code du cyanure

certification conditionnelle, de certification ou de retrait de la certification de l'une des exploitations du demandeur. Le demandeur s'engage en outre à dégager l'Institut, ses dirigeants et ses administrateurs de toute responsabilité pour toutes les autres activités de l'Institut dans l'administration du Code international de gestion du cyanure et dans la promotion des objectifs du Code du cyanure. Le demandeur s'engage également à respecter la Procédure de règlement des litiges du Code du cyanure, qui sera utilisée pour la résolution de tous les litiges concernant l'administration du Code du cyanure.

Plus précisément, le demandeur comprend et accepte que : (1) le demandeur sera lié par la Procédure de règlement des litiges ; (2) que le résultat de la Procédure est définitif ; et (3) le demandeur dégagera l'Institut international de gestion du cyanure, ainsi que ses dirigeants et administrateurs, de toute responsabilité en ce qui concerne la résolution de tout litige conformément à la procédure.

Nom : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

(Doit être signé par le propriétaire/dirigeant social.)



# FORMULAIRE POUR DEVENIR SIGNATAIRE DU CODE DU CYANURE

Cette version en français du document est uniquement fournie à titre informatif. Veuillez utiliser la version en anglais lorsque vous postulez pour devenir signataire du Code du cyanure

## PARTIE II – MINES, INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CYANURE OU EXPLOITATIONS DE TRANSPORT DE CYANURE

Les instructions suivantes s'appliquent à la partie II du formulaire pour devenir signataire du Code du cyanure.

- 1) **Nom et adresse de l'entreprise** : Entrez le nom et l'adresse de l'entreprise qui demande à devenir signataire du Code international de gestion du cyanure.
- 2) **Nom de la mine, de l'installation de production ou de l'exploitation de transport** : Entrez le ou les noms de chaque mine d'or ou d'argent, exploitation de production, de stockage et de reconditionnement de cyanure et exploitation de transport de cyanure détenue ou exploitée par le demandeur, peu importe la façon dont elle est détenue ou si l'exploitation doit être certifiée.
- 3) **Pourcentage de propriété du signataire** : Saisissez « 100 % » pour chaque exploitation répertoriée qui appartient à 100 % au demandeur. Pour les exploitations qui ne sont pas entièrement détenues par le demandeur, veuillez saisir le pourcentage de propriété du demandeur ainsi que les noms et le pourcentage de propriété d'autres entités. Si l'exploitation est une chaîne d'approvisionnement, saisissez « Non applicable ».
- 4) **Nom de la société exploitante** : Entrez le nom de l'entreprise qui exploite chaque mine répertoriée, installation de production, de stockage ou de reconditionnement de cyanure ou exploitation de transport si elle est exploitée par une entreprise autre que le signataire.
- 5) **Adresse postale de l'exploitation** : Saisissez l'adresse à laquelle chaque exploitation nommée reçoit le courrier. Pour une chaîne d'approvisionnement, entrez l'adresse postale du signataire.
- 6) **Latitude et Longitude** : Entrez l'emplacement physique (latitude et longitude à la minute près) de chaque mine d'or ou d'argent répertoriée et de toute installation de production, de stockage ou de reconditionnement de cyanure ou d'exploitation de transport. Aucune information de latitude et de longitude n'est requise pour les chaînes d'approvisionnement.
- 7) **Intention de certification** : Cochez la case appropriée pour indiquer si le signataire a l'intention de faire certifier l'exploitation conformément au Code du cyanure. Notez que les exploitations désignées pour la certification doivent subir un audit de certification dans les trois ans suivant leur désignation pour la certification.
- 8) **Informations complémentaires ou commentaires** : Pour toutes les exploitations qui ne sont pas destinées à la certification, indiquez la justification de cette décision par



# FORMULAIRE POUR DEVENIR SIGNATAIRE DU CODE DU CYANURE

Cette version en français du document est uniquement fournie à titre informatif. Veuillez utiliser la version en anglais lorsque vous postulez pour devenir signataire du Code du cyanure

l'entreprise signataire. Les signataires ayant l'intention de certifier une chaîne d'approvisionnement doivent identifier chaque entité manipulant du cyanure qui est incluse dans sa chaîne d'approvisionnement (c'est-à-dire chaque société de transport routier, chaque terminal ferroviaire, compagnie de transport maritime et port).

À la demande écrite d'un consignateur signataire à l'IIGC, la liste initiale de ces informations sur la page du signataire du consignateur sur le site Web du Code du cyanure comprendra uniquement une description générale de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, « de l'installation de fabrication de cyanure de sodium X aux mines en Amérique du Sud »); l'identité de chaque élément individuel de la chaîne d'approvisionnement sera ajoutée lors de la certification de la chaîne d'approvisionnement.



# FORMULAIRE POUR DEVENIR SIGNATAIRE DU CODE DU CYANURE

Cette version en français du document est uniquement fournie à titre informatif. Veuillez utiliser la version en anglais lorsque vous postulez pour devenir signataire du Code du cyanure

## PARTIE II – DESCRIPTION DES MINES, DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CYANURE OU DES EXPLOITATIONS DE TRANSPORT DE CYANURE

NOM DE LA SOCIÉTÉ SIGNATAIRE :								
Nom de la mine, de l'installation de production ou de l'exploitation de transport :	Pourcentage de propriété du signataire :	Nom de la société exploitante :	Adresse postale de l'exploitation :	Latitude et longitude à la minute près		Intention de certification ?		Informations complémentaires ou commentaires :
						Oui	Non	
				LAT				
				LONG				
				LAT				
				LONG				
				LAT				
				LONG				
				LAT				
				LONG				



# FORMULAIRE POUR DEVENIR SIGNATAIRE DU CODE DU CYANURE

Cette version en français du document est uniquement fournie à titre informatif. Veuillez utiliser la version en anglais lorsque vous postulez pour devenir signataire du Code du cyanure

## PARTIE II (SUITE)

NOM DE LA SOCIÉTÉ SIGNATAIRE :								
Nom de la mine, de l'installation de production ou de l'exploitation de transport :	Pourcentage de propriété du signataire :	Nom de la société exploitante :	Adresse postale de l'exploitation :	Latitude et longitude à la minute près		Intention de certification ?		Informations complémentaires ou commentaires :
						Oui	Non	
				LAT				
				LONG				
				LAT				
				LONG				
				LAT				
				LONG				
				LAT				
				LONG				

